

La maison d'école au XIXe siècle. L'exemple de la Haute-Normandie.

Numéro d'inventaire : 2010.08853 (1-2)

Auteur(s) : Serge Chassagne

Christine Granier

Jean-Claude Marquis

Type de document : dossier documentaire

Description : Tapuscrit. 2 exemplaires.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Enquête sur la maison d'école au XIXe s. menée par le MNE en 1982;

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 21+21

1. - LA MAISON D'ECOLE EN SEINE-MARITIME

Dans ce département, une première approche globale est possible grâce à une enquête administrative ordonnée en 1871 par l'Inspecteur d'Académie (1). Enquête probablement originale, car on n'a pas tracé d'avis semblable dans les départements voisins. La circulaire envoyée à chaque instituteur lui enjoignait de "dresser une feuille de papier de dessin fort, ayant en largeur 40 cm, et en hauteur 30 cm, le plan de la maison d'école de son commune. Ce plan sera dessiné à l'échelle de 0,01 par mètre et comprendra un plan d'ensemble de l'immeuble : la distribution intérieure du rez-de-chaussée et de l'étage, enfin une élévation de son édifice principal. Le plan, les façades, le jardin et toutes les dépendances de l'école seront naturellement figurés sur le plan d'ensemble. Si la maison est la propriété

LA MAISON D'ECOLE AU XIXe SIECLE

L'EXEMPLE DE LA HAUTE-NORMANDIE

A la fin de 1980, dans le cadre d'une recherche quadriennale de l'Institut National de Recherche Pédagogique sur "les fonds scolaires anciens", le Musée National de l'Education entreprenait une enquête sur la maison d'école au XIXe siècle. Quand apparaît-elle comme bâtiment fonctionnel, exclusif ou non, d'une autre activité ? Qui en décide et en finance la construction ? Où l'implante-t-on sur le territoire communal ? Quelles en sont les principales caractéristiques architecturales ? Telles sont les interrogations directrices posées aux correspondants-enseignants réunis par le Musée dans les départements de la Drôme, la Sarthe, l'Oise, le Nord, la Seine-Maritime, et l'Eure. Nous présentons ci-dessous les premiers résultats de cette enquête pour les deux derniers, menée en Seine-Maritime par Madame Ch. GRANIER et dans l'Eure par Monsieur Jean-Claude MARQUIS.

Il est évident, surtout si le plan atteste l'existence d'une cloison médiane. Les plans sont souvent réduits d'apparence, et ne sont pas dénués d'un certain charme, car les instituteurs se sont appliqués à représenter leur école le plus fidèlement possible, avec son porche en sautoir sur la façade ou ses perrons dans la cour. Mais certains sont très maladroits, quasiment inutilisables, et font même douter des qualités intellectuelles de leur auteur.

S.C.

(1) A.D. 76, 7 TP.

1 - LA MAISON D'ECOLE EN SEINE-MARITIME :

Dans ce département, une première approche globale est possible grâce à une enquête administrative ordonnée en 1875 par l'Inspecteur d'Académie (1). Enquête probablement originale, car on n'a pas trace d'une semblable dans les départements voisins. La circulaire envoyée à chaque instituteur lui enjoignait de "dresser sur une feuille de papier de dessin fort, ayant en largeur 40 cm, et en hauteur 30 cm, le plan de la maison d'école de (sa) commune. Ce plan sera dessiné à l'échelle de 0,01 par mètre et comprendra un plan d'ensemble de l'immeuble ; la distribution intérieure du rez-de-chaussée et des étages supérieurs s'il en existe, enfin une élévation de ces mêmes bâtiments. Le préau, les latrines, le jardin et toutes les dépendances de l'école seront naturellement figurés sur le plan d'ensemble. Si la maison est la propriété de la commune, ce renseignement sera donné dans la légende ; si l'école est prise à loyer, l'instituteur indiquera la date de prise du bail, sa durée et le montant de la location. Un plan séparé sera également dressé pour l'école de filles". Très rares ont été les refus de réponses (trois cas), motivés par le fait que l'école ne présentait aucun intérêt, ou qu'une école nouvelle était en construction, ou encore que les conditions de logement étaient déplorables. Plus de 500 plans sont ainsi conservés aux Archives départementales, soit environ 70 % des écoles de la IIIème République (en 1863, le département comptait 715 écoles communales). Après dépouillement, cependant, l'échantillon utile n'est que de 335, car tous les plans ne répondent pas exactement aux recommandations de l'Inspecteur. Chaque plan, daté et signé par son auteur, indique le nom de la commune et du canton, et précise s'il s'agit d'une école mixte, surtout si le plan atteste l'existence d'une cloison médiane. Les plans sont souvent réhaussés d'aquarelle, et ne sont pas dénués d'un certain charme, car les instituteurs se sont appliqués à représenter leur école le plus fidèlement possible, avec son poirier en espalier sur la façade ou ses pommiers dans la cour. Mais certains sont très maladroits, quasiment inutilisables, et font même douter des qualités intellectuelles de leur auteur.

(1) A.D. 76,7 TP.

.../...

D'après les réponses utiles, en 1875, un tiers environ des écoles du département étaient tenues à bail par les communes. On a retrouvé la date de location de 50 d'entre elles. Antérieurs à 1867, c'est à dire à l'obligation faite aux communes de plus de 500 habitants d'ouvrir des écoles de filles, sept cas seulement. La résistance à la location d'une maison d'école pour les filles serait donc forte. Après 1867, les locations semblent plus nombreuses (14 cas entre 1867 et 1870). Le mouvement s'accélère après 1872 (40 maisons d'écoles louées jusqu'en 1875) : la scolarisation des filles dans les régions les plus rurales paraît bien amorcée ; les résistances se sont-elles enfin levées ? Ces maisons d'école en location ont l'aspect des maisons rurales, basses, dans le pays de Caux ou le pays de Bray, souvent à pans de bois et parfois avec un escalier en pignon. A qui appartiennent-elles ? Ou bien à la fabrique paroissiale - ainsi à Sainte-Beuve--Epinay, où l'ancien presbytère est loué 100 F par an à la commune jusqu'à ce que celle-ci possède en propre une maison d'école. Ou bien, cas très rare, à l'institutrice - ainsi à Torcy-le-Grand, où l'école appartient aux parents de l'institutrice ; ou encore à quelque mécène non dépourvu d'arrière-pensées politiques. A Nointot (canton de Bolbec), la maison d'école est prêtée par le marquis de Montault à Motteville (canton d'Yerville), par la comtesse de Germiny. A Saint-Wandrille, le marquis de Stacpole met une bâtisse à fronton à la disposition de la commune pour en faire une école de filles. Une des nombreuses façons pour la noblesse de maintenir son influence traditionnelle dans les campagnes.... Quelques maisons sont louées à des communautés religieuses, comme la communauté d'Ernemont (dont la maison-mère est à Rouen), ou celle du Sacré-Coeur à Saint-Aubin. Ces locations se font, en général, par bail renouvelable de 3, 6 ou 9 ans, parfois par simple bail verbal, comme à La Remuée, dans le canton de Saint-Romain-de-Colbosc. En milieu rural, les prix varient entre 60 F et 100 F par an, pour les maisons basses du Bray ou du Caux. Quelques-unes peuvent atteindre 300 F, comme à Heaussez dans le canton de Forges. En milieu urbain, et surtout dans la région rouennaise, les prix sont évidemment plus élevés : 650 F à Elbeuf, voire 900 F par an à Saint-Pierre-les-Elbeuf, il est vrai pour une maison à deux étages.

.../...

